



FESTIVAL  
INTERNATIONAL  
NATURE  
NAMUR

## 32<sup>e</sup> Festival International Nature Namur

### Du 10 au 18 octobre 2026

#### Bourse Jeunes

##### Organisation

La 32<sup>e</sup> édition du Festival International Nature Namur se déroulera du 10 au 18 octobre 2026, période durant laquelle nous invitons de nombreux photographes à venir exposer leurs œuvres au sein de la prestigieuse Citadelle de Namur et également dans un second lieu de choix, en plein cœur de Namur.

Nous vous offrons la possibilité d'exposer vos photos lors de la prochaine édition. Deux jeunes photographes seront sélectionnés et auront la chance de pouvoir monter une exposition avec l'aide de Michel d'Oultremont (<https://micheldoultremont.com/>). Nous imprimons une expo d'une dizaine d'images au format 80\*54 cm sur du PVC ou dibond. Les photographes sélectionnés restent bien entendu propriétaires de leurs images.

##### Objectifs

- Aider les jeunes photographes à se lancer ;
- Sensibiliser le grand public à la connaissance et au respect de la nature sauvage ;
- Encourager la diversité d'images consacrées à la Nature et à l'Environnement ;
- Favoriser la rencontre entre professionnels et amateurs.



# Comment participer ?

## Article 1 : Conditions générales de participation

La bourse est ouverte à tous les photographes **nés après le 01 mai 2001**, et **quel que soit le matériel utilisé**.

Sont exclus : les organisateurs du Festival International Nature Namur.

En participant, le photographe :

- certifie être l'auteur des photos qu'il soumet et le dépositaire des droits sur les images concernées ;
- déclare posséder l'autorisation des personnes identifiables sur les photos ;
- manifeste son intérêt pour l'environnement en respectant les réglementations en vigueur dans son pays en matière de conservation des milieux naturels et de la vie sauvage.

L'originalité et la séduction suscitées par la prise de vue sont évidemment prises en compte mais des critères photographiques classiques (cadrage, difficulté de prise de vue, maîtrise technique...) et environnementaux (aucune destruction/perturbation causée par la prise de vue, respect de l'environnement...) sont également considérés pour la sélection. D'une manière générale, la faune et la flore domestiques sont écartées ainsi que toute intervention humaine, captivité, dérangement, etc. Le comportement et les attitudes naturelles sont privilégiés.

## Article 2 : Inscription et envoi du dossier

Les inscriptions sont ouvertes dès le 1er novembre 2025.

L'inscription est gratuite et se fait obligatoirement en ligne sur le site [www.festivalnaturenamur.be](http://www.festivalnaturenamur.be).

Le concours est ouvert jusqu'au **1er mai 2026 à minuit**.

La candidature ne sera prise en compte que si toutes les rubriques du formulaire en ligne sont correctement complétées.

**Une seule participation** par photographe est acceptée.

Nous vous demandons de nous envoyer **5 photos HD** qui, selon vous, doivent faire partie de l'exposition.

Les photos sont à télécharger directement via le formulaire :

- en **1920 pixels de long** (pour le plus grand côté)
- en qualité **JPEG** peu compressée
- **sans marge ni inscription, ni signature**

Toute participation ayant été correctement enregistrée sera confirmée par retour de mail (pensez à vérifier les spams !).



### **Article 3 : Sélection**

Un comité de sélection se réunira pour choisir les 2 photographes qui auront la chance d'exposer au FINN pendant les 9 jours.

Une fois les photographes informés de leur sélection, ils seront coachés par Michel d'Oultremont de visu, via Skype ou autre. Michel vous aidera à bien choisir les photos qui seront ensuite imprimées par nos soins.

### **Article 4 : Droit d'auteur et utilisation des œuvres**

En participant à cette bourse, l'auteur des photos autorise le Festival International Nature Namur et ses partenaires à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo et/ou du Festival sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le Festival. Les images sont toujours accompagnées du nom de l'auteur.

L'exposition liée sera présentée lors du Festival International Nature Namur du 10 au 18 octobre 2026 et les photos vous seront offertes après le Festival.

Le photographe reste propriétaire de ses images. Cependant, si l'exposition est présentée dans un autre lieu, nous demandons au photographe de présenter, en plus des photos un panneau expliquant l'origine de l'expo et le lien avec le Festival. Ce panneau sera réalisé avec le photographe et aux frais du Festival.

### **Article 5 : Données à caractère personnel**

Les renseignements fournis par les participants peuvent être utilisés dans le cadre des activités photos. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès du Festival d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : [info@festivalnaturenamur.be](mailto:info@festivalnaturenamur.be).

Aucune des informations fournies ne pourra faire l'objet d'une commercialisation.

### **Article 6 : Application du règlement**

Toute candidature au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses possibles modifications d'organisation et de fonctionnement.

En cas de contestation sur le sens des stipulations du présent règlement, seul le texte en français fera foi.

Le présent règlement est également disponible sur le site internet du Festival International Nature Namur : [www.festivalnaturenamur.be](http://www.festivalnaturenamur.be).



## **Article 7 : Responsabilité**

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

## **Pour toute information complémentaire :**

Festival International Nature Namur  
Rue du réemploi, 4  
5020 Rhisnes, Namur  
Belgique

Contact : +32 (0)81 43 24 40 | [info@festivalnaturenamur.be](mailto:info@festivalnaturenamur.be)

Site internet : [www.festivalnaturenamur.be](http://www.festivalnaturenamur.be)

Règlement disponible en français • en anglais

